



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU **CONSEIL MUNICIPAL**
vendredi 30 juin 2017

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mr Damien TAISNE (donne procuration à C. BISIAUX) absent excusé.

Mr Jérémie DELSART arrive à 19h05

Secrétaire de séance : Dominique BULTEZ

A l'ouverture de séance, Mr le Maire informe qu'il ajoute à l'ordre du jour :

- Ad'Ap : DBM /Travaux en régie CAVM : FSIC
- Eglise : Travaux demande FSIC complémentaire /CAVM

Approbation des comptes rendus précédents.

1°) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le dimanche 24 septembre 2017 auront lieu les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par leur Conseil Municipal.
La commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

A l'issue du scrutin sont élus, à la majorité absolue, et ont acceptés d'être délégués titulaires :

- Christian BISIAUX
- Marc GILLERON
- Emmanuel COLPAERT

Sont élus, à la majorité absolue, et ont acceptés d'être délégués suppléants :

- Jean-Claude GABELLE
- Béatrice GRZESKOWIAK
- Catherine DE MEYER

N°2017/06/30-01

2°) TABLEAU DES EFFECTIFS : suppression de postes administratifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 23 mars 2017

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer les postes administratifs non occupés,

Le Maire propose à l'assemblée,

De supprimer du tableau, à compter de ce jour, les emplois suivants :

- rédacteur à temps complet
- rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de supprimer les postes proposés à compter de ce jour,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

N°2017/30/06-02

3°) Actualisation de la Convention d'adhésion au service de prévention du CDG59

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du CDG59 en date du 30 mai 2017 concernant la convention d'adhésion au service de prévention du CDG59 dont l'objet est modifié avec le déploiement des entretiens infirmiers.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'adhérer au service de prévention du CDG59 à l'option 1 selon la délibération 2015/02/26-01 lors de la séance du 26 février 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'adhérer au service de prévention pôle santé sécurité au travail
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au service de prévention Pôle santé sécurité au travail ; l'option 1 ayant été retenue à l'article 6 de ladite convention

N°2017/30/06-03

4°) Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Un nouveau régime indemnitaire intitulé «régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est institué dans la fonction publique territoriale à partir du 01 janvier 2016. Ce régime indemnitaire concerne l'ensemble des agents de la fonction publique et se substitue à ce qui existait auparavant à savoir, la P.F.R, l'I.E.M.P, l'I.F.T.S, l'I.A.T.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a adressé aux collectivités un projet de délibération.

Le conseil municipal est invité à se prononcer. Le comité technique paritaire a émis un avis favorable.

En tout état de cause, l'application de ces nouvelles mesures n'aura aucune incidence budgétaire.

Les anciennes attributions seront simplement transposées au RIFSEEP.

DECISION:

Adopté à l'unanimité à compter du second semestre 2017 pour le personnel administratif.

N°2017/30/06-04

5°) RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CUI

Monsieur le Maire rappelle aux élus les délibérations 2016/06/07-08, 2016/11/07- 03 dans laquelle ils avaient autorisé le recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE au sein des services techniques de la commune à compter du 1^{er} août 2016, à raison de trente-cinq heures hebdomadaires payées au SMIC horaire pour une durée déterminée de douze mois.

Après entretien avec les services de Pôle Emploi, Mr le Maire précise que la situation de l'agent permet le renouvellement du contrat CUI-CAE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-le renouvellement à compter du 1^{er} août 2017 du poste en contrat CUI – CAE dans la limite de la durée maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord. Le contrat aura une durée hebdomadaire de trente-cinq heures rémunérées au SMIC horaire.

-de l'inscription des crédits nécessaires au budget

-d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent concerné.

N°2017/04/04-05

6°) Travaux de Voirie- Demande de subvention CAVM / FSIC

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les crédits ont été ouverts au budget 2017 en section d'investissement pour la réfection de voiries.

Il présente les estimations :

- réfection de la ruelle Marcaille qui s'élève à 37 500€ hors Taxe soit 45 000€ TTC,
- remplacement des revêtements des chaussées des rues de l'église, Aubert et du Rempart (partiel) est estimé à 32 500€ HT soit 39 000€ TTC.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage s'élève à 3 650€HT soit 4 380€TTC.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C,
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2017/30/06-06

7°) Ecole Victor HUGO : Organisation Année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'école réunit le 29 juin dernier, après concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, a émis un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours. Les horaires souhaités seraient les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

Le décret autorisant les communes à revenir dès la rentrée prochaine à la semaine de quatre jours d'école en primaire est paru mercredi 28 juin 2017 au Journal Officiel.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le retour à 4 jours et la mise en place des nouveaux horaires dès la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de revenir à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2017
- de fixer les horaires suivant : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

N°2017/30/06-07

CANTINE : Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/08/29-04 qui autorisait le recrutement du directeur de l'école pour assurer la surveillance de la cantine au cours de l'année 2016/2017 au titre d'activité accessoire.

A compter de la rentrée de septembre 2017, une enseignante souhaite également assurer le service de cantine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire supplémentaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches de surveillance de cantine dès la rentrée de septembre 2017, le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à une heure quarante-cinq minutes, par jour de service de cantine,
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire selon la réglementation spécifique.

N°2017/30/06-07B

8°) Classement intérêt général : Place du 8 mai 1945/ rue à cailloux

La rue à cailloux est montante de plus de 0,50 mètres sur 45 mètres de longueur dans sa partie allant du n°2 place du 8 mai 1945 au pont de l'Ecaillon. En cas d'orage important l'eau de ruissellement est freinée et des dépôts de boue se retrouvent sur 200 mètres de longueur.

De même un rétrécissement de chaussée est dangereux pour la circulation et l'absence de trottoir provoque un risque important pour les piétons. En effet la largeur entre murs comprenant la chaussée et le petit trottoir n'est que de 5,90 mètres.

Pour remédier à ces inconvénients, faciliter l'écoulement de l'eau et améliorer la circulation automobile ainsi que celle des piétons, il est proposé au conseil municipal de classer d'intérêt communal une bande de neuf mètres de largeur le long de la rue à cailloux allant du n°2 place du 8 mai 1945 à la rivière l'Ecaillon, ce qui permettra d'acquérir les immeubles concernés lorsque l'opportunité se présentera.

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à l'unanimité des présents.

N°2017/30/06-08

Les tarifs des services de cantine et de garderie restent inchangés pour l'année scolaire 2017/2018.

9°) **Décision Modificative au Budget principal**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une décision modificative

DBM n°1/2017

Section	Sens	Chapitre	Article	montant	Objet
Investissement	Dépense	21	2158-151	+ 3 100,00€	Mise en conformité Ad'Ap
Investissement	Dépense	20	20	- 3 100,00€	

- Décision Adoptée à l'unanimité.

N°2017/30/06-09

10°) **EGLISE- Demande de subvention CAVM / FSIC complémentaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des dossiers de subventions de l'église.

Il précise également que suite aux modifications du plan de financement, il est possible de solliciter auprès de la CAVM un complément de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention complémentaire auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C,
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2017/30/06-10

Il est demandé de réfléchir à la mise en place d'une demande de subvention auprès de la fondation du patrimoine, avec la participation des administrés.

INFORMATIONS DIVERSES

Aménagement centre bourg : Présentation du projet.

Levée de séance à 20h30

Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Marc GILLERON